



Titre : Départ de feu Soufre Quai Vrac

Type d'incident: Départ de feu quai vrac lors d'une opération de chargement de soufre

Secteur: 520

Date incident: 02/03/2023



26 DEC. 2023

CE2023-DIMENC-99779

Agenda

1. Contexte de l'incident
2. Arbre des causes
3. Présentation de l'incident
4. Solutions proposées

1

**Contexte de
l'incident**

Contexte incident

Date / heure : description

Incident survenu lors du deuxième jour de quart.

Le 02032023 à 13h51, le grutier PRNC, en opération avec la grue N° 1, en cale N° 1, signale à son superviseur par radio, la présence de fumée remontant de la cale. Il stoppe immédiatement son opération, constate que son détecteur ne sonne pas, et descend de la grue. En parallèle, le superviseur de quart prévient la BIPR et informe immédiatement le chef de secteur.

Une fois prévenu, le chef de secteur (CDS) se rend immédiatement sur le navire, seul, équipé d'un masque type full-face. Une fois arrivé au pied du navire, la présence de fumée provenant de la cale est très légère. Le chef de secteur monte à bord du navire pour prendre la situation avec l'équipage et il aperçoit le grutier, équipé de son masque, qui après être descendu de la grue dans le calme, rejoint la partie arrière du navire. Son détecteur est en fonction, celui-ci ne sonne pas. Un binôme de la BIPR monte sur le navire quelques minutes après et nous partons vers l'avant du navire pour localiser l'origine du sinistre. Arrivés au pied de la calle 1, nous décidons de poursuivre vers l'avant du navire pour localiser le sinistre. Une fois localisé, nous rebroussons chemin vers l'arrière du navire et le détecteur du CDS (celui du grutier) se met en alarme (voir photo) en repassant devant la calle 1.

Les 4 membres d'équipage du navire installent une lance à incendie sur le passe tribord, sur ordre du chef de secteur, à l'avant du navire. Les membres d'équipe n'étaient pas équipés de protections respiratoires lors de la mise en place de la lance.

Une fois celle-ci installée, et après accord avec la BIPR sur la méthode pour éteindre le sinistre (arrosage), nous repartons pour procéder à l'intervention en empruntant le passe tribord. Le pompier récupère la lance à incendie, se positionne au-dessus du panneau de cale et, une fois la vanne ouverte par le chef de secteur, procède à l'arrosage de la zone identifiée (moins de 1m²). Après 5 mn d'arrosage sur la zone identifiée, le CDS sur ordre du pompier, isole la vanne d'alimentation de la lance. Le pompier constate qu'il n'y a plus de présence de fumée et que les détecteurs ne sortent pas en alarme. Il est procédé au repli, la lance restant armée à bord sous surveillance des membres d'équipage et cela jusqu'à la fin du traitement du navire.

Images

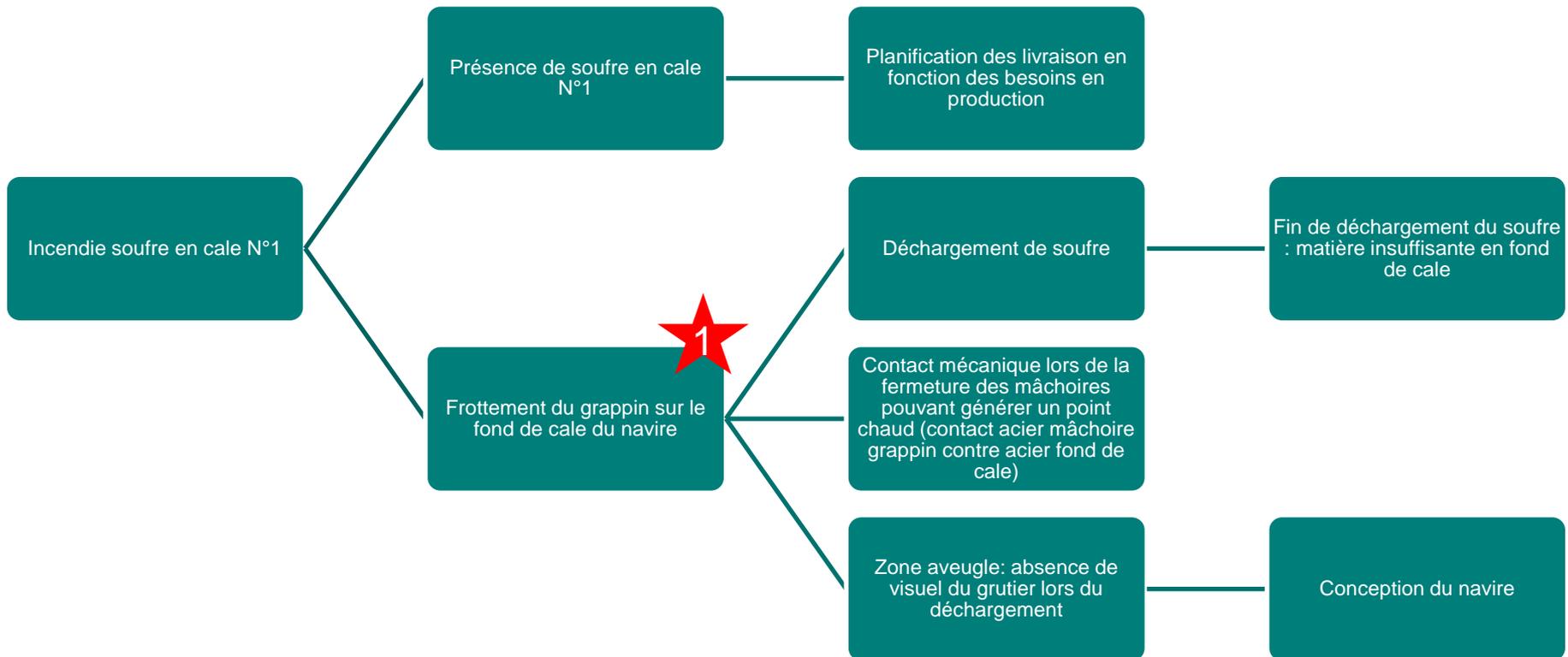


2

**Arbre des
causes**

Incident

Méthode d'analyse : 5 pourquoi



3

**Présentation de
l'incident**

NOTIFICATION INCIDENT

ÉVÉNEMENT AVEC PERTE PERSONNELLE

ÉVÉNEMENT AVEC PERTE ENVIRONNEMENTALE

ÉVÉNEMENT AVEC PERTE MATÉRIEL

ÉVÉNEMENT AVEC PERTE COMMUNAUTÉ

OPÉRATIONNEL OCCURRENCE

ÉVÉNEMENT SANS PERTE



DESCRIPTION :

Présence de fumée en cale N°1 du MV CMV BRUEGEL lors d'une opération de déchargement de soufre vers la trémie N°1.

Arrêt du déchargement. Évacuation dans le calme des grutiers. Intervention de la BIPR après localisation de l'origine de la fumée en présence du CDS du PORT. Intervention par arrosage (manche incendie grée par le bord). Détection de gaz pour confirmer la possibilité de reprendre l'activité. Mise en place d'une surveillance (1 olp) en surveillance ronde jusqu'à la fin du déchargement

ID	2300
DATE	02/03/2023
HEURE	13H51
LIEU	520
RAC ASSOCIE	Produits chimiques,

GRAVITE	SECURITE	ENVIRONNEMENT	FINANCIÈRE	SOCIALE
REELLE	C - Sérieux	A - Mineur	?	?
POTENTIELLE	C - Sérieux	A - Mineur	?	?

4

**Solutions
proposées**

Enquête incident

Identification des actions → x identifiées



N°	Causes racines	ACTIONS	Date
1	Frottement	Mise en place d'une surveillance navire en fin de déchargement avec une sensibilisation des membres d'équipage par un personnel PRNC.	Prochain navire 20042023
2		Identification des bonnes pratiques dans le cadre de la tierce expertise	2024

**Merci de votre
attention**